



Note de présentation synthétique

Budget primitif 2026

Table des matières

I.	Préambule	2
II.	Cadre général du budget primitif 2026.....	2
a.	Contexte national et local	2
b.	Orientations et priorités	2
c.	Capacité d'épargne	3
d.	Endettement de la commune	3
III.	Section de fonctionnement	4
a.	Dépenses	4
b.	Recettes.....	4
IV.	Section d'investissement	5
a.	Dépenses	5
b.	Recettes.....	5
V.	Emplois et effectifs de la collectivité	6

I. Préambule

La présente note répond à l'obligation pour la commune de prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux de ce document (article L1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annuité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 a été voté par le Conseil Municipal le 26 février 2026 sur la base de la commission des finances du 05 février 2026, élargie à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

II. Cadre général du budget primitif 2026

a. Contexte national et local

L'élaboration du budget communal prend nécessairement en compte les orientations du projet de loi de finances de l'État (PLF 2026), qui a particulièrement tardé à être voté. Les montants des dotations et compensations versées aux collectivités ont été fortement remises en question.

Il en ressort au moment de la préparation de ce document :

- Des dotations globales de fonctionnement en stagnation
- Des compensations au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels en baisse potentielle de 25%
- Des cotisations à la caisse de retraite CNRACL pour les employeurs en augmentation de 3 points
- Une revalorisation des bases fiscales 2026 estimées à 0.8% (1.7% en 2025, 3.9% en 2024, 7.1% en 2023).

La communauté de communes de la Plaine d'Estrées, également impactées par le PLF 2026, envisage la suppression de la dotation de solidarité dès 2026, impactant la commune de 5 918€.

Le budget primitif 2026 prend en compte ces éléments impactant à la baisse les recettes prévisionnelles de la commune.

b. Orientations et priorités

Les axes de priorités retenus par le conseil municipal s'articulent autour de :

- La sécurité des administrés : normes des bâtiments, voirie, prévention des incendies
- La mise en œuvre des projets engagés : tranche 3 rue de la gare, aire de jeux
- La sécurisation des procédures en cours : provisions budgétaires dans le cadre de la procédure des contrats de photocopieurs
- L'entretien du patrimoine
- Rationalisation des coûts de fonctionnement

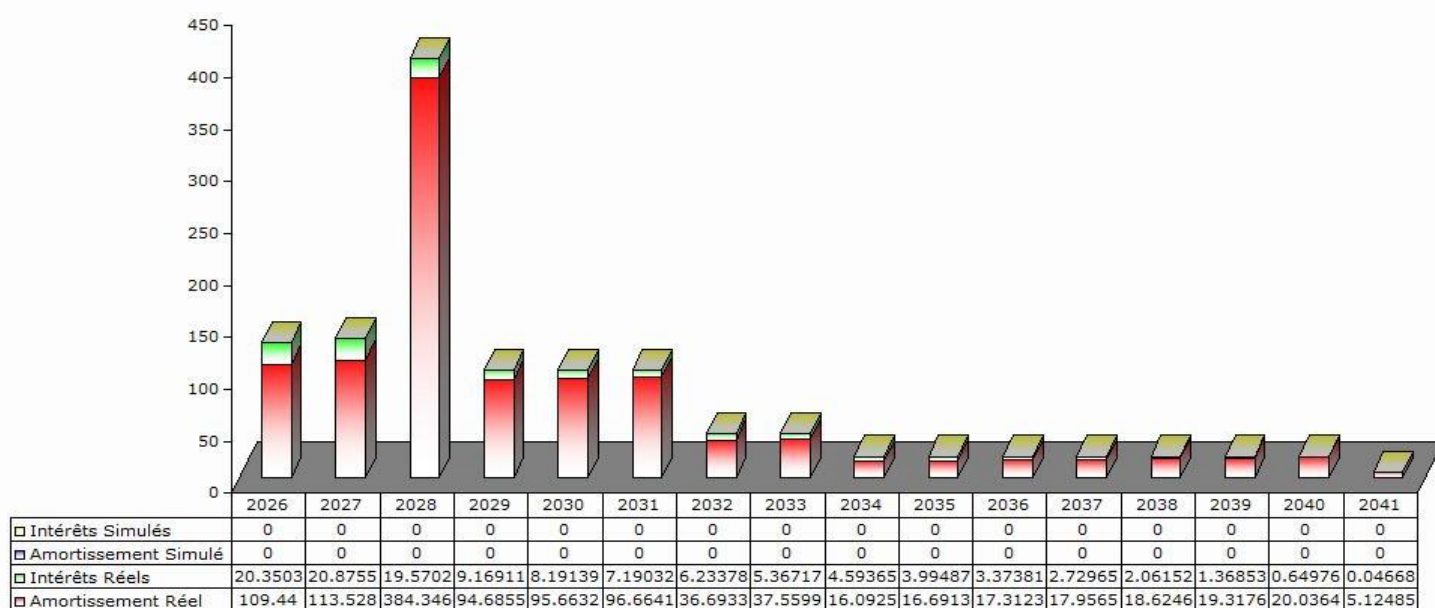
c. Capacité d'épargne

L'autofinancement correspond à l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité. L'autofinancement prévisionnel 2026 dégagé par la section de fonctionnement est de **193 807.41€**.

d. Endettement de la commune

La dette de la commune au 1^{er} janvier 2026 s'élève à 1 099 735.91€.

Courbe des remboursements en milliers d'euros



Le remboursement de la dette indiqué en 2028 (384 346€) correspond au remboursement in fine du prêt relais de la tranche 3 rue de la gare. Ce remboursement pourra être anticipé en 2026 et 2027 selon le versement des subventions et de la FCTVA au titre de ces travaux.

Le budget prévisionnel 2026 fait apparaître une capacité d'autofinancement de 193 807.41€, ce qui représente une capacité actuelle de désendettement de la commune au 1^{er} janvier 2026 de 5.7 ans. Elle sera ramenée à 4.2 ans à la fin de l'année 2026 grâce au remboursement anticipé du prêt relais inscrit au budget primitif. Elle sera ramenée à 2.5 ans au plus tard en 2029 au terme du remboursement du prêt relais.

III. Section de fonctionnement

a. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont impactées en 2026 par :

- Une provision de 107 000€ pour couvrir une action juridique concernant un contrat de location de photocopieurs passé en 2023 ;
- Une augmentation de 3 points de cotisations employeur aux caisses de retraite.

CHAPITRES	MONTANTS
011 Charges à caractère général	461 006.90 €
012 Charges de personnel et frais	863 005.66 €
014 Atténuations de produits / Fonds de péréquation	40 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	142 687.41 €
042 Opérations ordre transfert en investissement / amortissements	58 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	162 676.88 €
66 Charges financières / intérêts de la dette	21 000.00 €
67 Charges spécifiques	500.00 €
68 Dotations aux provisions	107 300.00 €
Total DEPENSES	1 856 176.85 €

b. Recettes

Les recettes inscrites prennent en compte les données suivantes :

- Les dotations et compensations de l'État, incertaines en raison du vote retardé du PLF 2026, ont été inscrites en projetant une baisse de 72 300€
- La dotation de solidarité communautaire disparaît en 2026 (5 918€ en 2025) ;
- L'inscription d'un legs d'assurance vie de 94 231€

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de 2025, à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 17.95%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.18%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32.67%
-

CHAPITRES	MONTANTS
002 Résultat de fonctionnement reporté (2025)	215 295.28 €
013 Atténuations de charges	10 000.00 €
042 Opérations ordre transf. de la section d'investissement	6 880.00 €
70 Prod. services, domaine, ventes	51 300.00 €
73 Impôts et taxes	450 000.00 €
731 Fiscalité locale	664 200.00 €
74 Dotations et participations	330 000.00 €
75 Autres produits de gestion courante	127 931.57 €
76 Produits financiers	70.00 €
77 Produits spécifiques	500.00 €
Total RECETTES	1 856 176.85 €

IV. Section d'investissement

a. Dépenses

Les dépenses d'investissement sont caractérisées par une reprise importante de restes à réaliser 2025 pour un montant total de 606 705.71€, répartis ainsi :

Éclairage public LEDS	40 853.12 €
Aménagement rue de la gare tranche 3 – lot1	483 944.46 €
Aménagement rue de la gare tranche 3 – lot 2	51 065.48 €
Aménagement rue de la gare tranche 3 – maîtrise d'œuvre	13 482.00 €
Aménagement rue de la gare tranche 1 et 2 – lot 2	10 860.65 €
Réhabilitation aire de jeux	6 500.00 €

À ces restes à réaliser s'ajoutent les projets spécifiques de l'année 2026, parmi lesquels :

- Le renouvellement de mobilier pour l'école Denise BERTIN
- Le remplacement en LED de l'éclairage de la salle des sports
- L'équipement d'une poche à incendie et le remplacement d'hydrants
- La maîtrise d'œuvre de la rénovation des terrains de tennis extérieurs
- Le renouvellement de matériel

Les dépenses totales inscrites au budget primitif, y compris le reprise des RAR, sont établies selon les montants suivants :

CHAPITRES		MONTANTS
040	Opérations ordre transf. vers section fonctionnent	6 880.00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	822 553.12 €
Total	DEPENSES	1 150 433.12 €

b. Recettes

CHAPITRES		MONTANTS
001	Solde exécution invest.de 2025	588 618.69 €
021	Virement de la section de fonctionnement	142 687.41 €
040	Opérations ordre transf. entre section / amortissements	58 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	20 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	93 087.02 €
13	Subventions d'investissement	248 040.00 €
Total	RECETTES	1 150 433.12 €

V. Emplois et effectifs de la collectivité

Les emplois de la collectivité restent inchangés en 2026 par rapport à 2025 (données exprimées en Équivalent Temps Plein):

FILIÈRE	EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS			EFFECTIFS POURVUS		
	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE	3	1.14	4.14	1	3.14	4.14
TECHNIQUE	6	1.99	7.99	6.42	0.57	6.99
SOCIALE	0	0.84	0.84	0	0.84	0.84
CULTURELLE	1	4.66	5.66	1.85	2.18	4.03
POLICE	2	0	2	2	0	2
TOTAL	12	8.63	20.63	11.27	6.72	17.99

Les effectifs pourvus représentent les agents positionnés sur un poste, que les agents soient en position d'activité ou d'arrêt. L'année 2026 débute avec un service technique impacté par deux agents en arrêt de longue durée. Afin de contenir les dépenses de personnel il est prévu au budget 2026 :

- de privilégier un recrutement saisonnier plutôt que de recruter sur le poste d'entretien des espaces verts laissé vacant à la suite d'un départ en retraite.
- De ne pas remplacer dans la totalité les agents en arrêt : la charge de travail est répartie sur l'ensemble des agents et des adjoints.